

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
25 NOVEMBRE 2021

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Retrait de la délibération
du 27 mai 2021 portant
désaffectation,
déclassement et cession
d'une portion de la sente
rue du Moulin à Vent**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 26 novembre 2021
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 26 novembre 2021
et qu'il est donc exécutoire.

Le 26 novembre 2021

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt et un, le 25 novembre à 21 heures, le
Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-
en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 18
novembre deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Hôtel de Ville
sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de
la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur
SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI,
Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur
PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS,
Madame GUYARD, Madame BOUTIN, Monsieur
MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur
BASSINE, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI,
Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame
LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame
MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI,
Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur
SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE,
Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur
RICHARD, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ,
Monsieur ROUXEL

Avait donné procuration :

Monsieur HAÏAT à Monsieur NDIAYE
Madame AGUINET à Madame PEUGNET
Madame GOTTI à Madame MACE
Monsieur ALLAIRE à Monsieur VENUS
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur SALLE à Monsieur PERICARD
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

Secrétaire de séance :

Madame MEUNIER

N° DE DOSSIER : 21 F 18

OBJET : RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 27 MAI 2021 PORTANT DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET CESSION D'UNE PORTION DE LA SENTE RUE DU MOULIN A VENT

RAPPORTEUR : Madame MACE

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le propriétaire de la parcelle B 2636 sise 24, rue du Moulin à Vent a sollicité la Ville afin d'acquérir une partie de la parcelle B 2087 dans le cadre d'un projet d'extension de son habitation.

La parcelle B 2087, propriété Ville d'une superficie de 654 m², est située entre la rue du Moulin à Vent et le chemin des Petits Clos. Bien que présentant toutes les caractéristiques d'une sente publique, elle n'est pas aménagée et n'est pas ouverte à la circulation publique.

Afin de répondre favorablement à la demande de Monsieur THIEBAUT sans compromettre un éventuel futur projet d'aménagement de cette parcelle en sente publique, une cession de la moitié de la largeur de la parcelle, sur un linéaire de 45 mètres a été envisagée. La largeur de 3 mètres restant devait être suffisante pour tout éventuel futur passage.

Par délibération en date du 27 mai 2021, le Conseil Municipal constatait donc la désaffectation et prononçait le déclassement de la portion de la parcelle B 2087 de 135 m² environ afin d'autoriser une cession au riverain propriétaire du 24, rue du Moulin à Vent au prix de 50 euros le m², soit 6 750 euros (montant qui devait être ajusté en fonction de la surface qui devait être calculée par le géomètre lors de la division cadastrale).

Le 9 juillet, le propriétaire qui avait sollicité la Ville pour acquérir ce terrain a informé cette dernière de sa décision de ne plus se porter acquéreur.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de cette décision et de procéder au retrait de la délibération visée en objet.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

- Prendre acte de la décision du propriétaire de la parcelle B 2636 sise 24, rue du Moulin à Vent de ne plus se porter acquéreur.
- Retirer la délibération 21 C 08 du 27 mai 2021 constatant la désaffectation de la portion de la parcelle B 2087 de 135 m² environ, prononçant le déclassement de la portion précitée de la parcelle B 2087 et autorisant la cession de 135 m² environ issus de la portion précitée de la parcelle B 2087 au riverain propriétaire du 24, rue du Moulin à VENT au prix de 50 euros le m², soit 6 750 euros (montant à ajuster en fonction de la surface qui sera calculée par le géomètre lors de la division cadastrale) majorés des frais de géomètre et des frais d'acte notarié.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

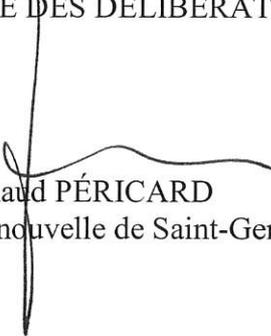
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE de la décision du propriétaire de la parcelle B 2636 sise 24, rue du Moulin à Vent de ne plus se porter acquéreur,

RETIRE la délibération 21 C 08 du 27 mai 2021 constatant la désaffectation de la portion de la parcelle B 2087 de 135 m² environ, prononçant le déclassement de la portion précitée de la parcelle B 2087 et autorisant la cession de 135 m² environ issus de la portion précitée de la parcelle B 2087 au riverain propriétaire du 24, rue du Moulin à VENT au prix de 50 euros le m², soit 6 750 euros (montant à ajuster en fonction de la surface qui sera calculée par le géomètre lors de la division cadastrale) majorés des frais de géomètre et des frais d'acte notarié.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.